



Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et des solidarités
Préfecture de la région Pays de la Loire

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

Direction
3ème étage - Plateau A

Réf. : EM
Dossier suivi par : Mme MEAUDE
Téléphone : 02.40.12.85.52
Mél : eliane.meaude@sante.gouv.fr
Site internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

Le Directeur Régional

à

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs des
Etablissements de santé , médico-sociaux, sociaux,
publics et privés
de la région Pays de la Loire

Nantes, le 11 septembre 2006

Objet : formation pandémie grippale des personnels des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux –
formation des formateurs de proximité

Dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre une pandémie grippale, le ministère de la santé a lancé une campagne nationale de formation sur le risque pandémie grippale des personnels des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, d'une part, des professionnels de santé libéraux et salariés des administrations et associations, d'autre part.

L'objectif de cette campagne est de délivrer et diffuser aux professionnels concernés une formation homogène au niveau national sur l'état des connaissances scientifiques de l'évolution de l'épizootie et de l'épidémie de grippe aviaire et sur les mesures pratiques qu'ils auront à mettre en œuvre, en phases pré-pandémique et pandémique, vis à vis de leur protection, de la gestion de leur cabinet ou officine, de l'organisation de leur établissement, dans la prise en charge des patients, cela dans le cadre d'une organisation départementale coordonnée.

La formation est organisée pour les professionnels libéraux et salariés des associations et administrations, d'une part, pour les professionnels des établissements hospitaliers, médico-sociaux et sociaux, d'autre part.

S'agissant de la formation des professionnels de vos établissements, vous avez été destinataires par la voie des directions départementales des affaires sanitaires et sociales du courrier de M. le Directeur régional, délégué de la zone de Défense Ouest pour les affaires sanitaires et sociales, en date du 28 juin 2006, donnant un ensemble d'informations sur cette campagne de formation généralisée en deux phases :

- une phase de formation de formateurs de proximité, médecins, pharmaciens, cadres de santé, directeurs ;
- une phase de formation de l'ensemble des personnels assurée par les formateurs de proximité en binôme.

Les besoins en formateurs de proximité sont estimés à plus de 300 (150 binômes), soit environ un binôme pour 400 professionnels.

La formation des formateurs de proximité pour laquelle mon service recense actuellement les candidatures est développée sur une journée. Quatre sessions sont au choix des candidats :

◆ au CHU d'Angers

- le 29 septembre 2006
- le 2 octobre 2006

◆ au CHU de Nantes

- le 25 octobre 2006

◆ au CH du Mans

- le 18 octobre 2006

Deux nouvelles dates et nouveaux sites de formation étant proposés, par rapport à l'information qui vous a été transmise cet été, je vous demande de bien vouloir les faire connaître aux professionnels concernés de vos établissements y compris à ceux qui ont déjà adressé leurs candidatures et qui pourront modifier leur inscription.

Vous voudrez bien me transmettre, par retour, au plus tard pour vendredi 15 septembre 2006, les nouvelles candidatures et les inscriptions confirmées ou modifiées, à l'aide du bulletin ci-joint, uniquement par courriel à DR44-PANDEMIE-GRIPPALE@sante.gouv.fr (exceptionnellement, par fax au numéro 02.40.12.80.77).

Pour des raisons d'organisation technique, les confirmations d'inscription et les informations utiles aux candidats seront adressées par le canal de vos directions.

Je vous précise que les professionnels de santé de vos établissements exerçant aussi en secteur libéral peuvent opter pour la formation à ce titre. Le schéma de formation leur sera transmis avant la fin septembre par leurs organismes de formation habituels ; il sera également consultable et régulièrement actualisé, de même que toute information à ce sujet, sur le site www.formation-pandemiegrippale.fr ouvert à la mi-septembre. Les inscriptions seront prises en ligne à partir de ce site.

En ce qui concerne la généralisation de la formation par les formateurs de proximité à l'ensemble des personnels, un comité régional de pilotage sera réuni prochainement pour proposer un mode d'organisation coordonnée entre les établissements d'un même territoire.

Je vous demande de bien vouloir diffuser largement auprès de vos services l'ensemble de cette information en relayant l'intérêt de la formation. C'est, en effet, par une réponse appropriée et conjuguée avec celle des différents acteurs de la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre une pandémie grippale que chacun concourra à la prévention d'une pandémie ou à la réduction de ses conséquences le jour où elle surviendra.

Je vous remercie tout particulièrement de votre concours à la mise en œuvre de cette action



Jean-Pierre PARRA